



COMMUNE DE BAGNOLS
Déroulé de la séance du conseil municipal
21 juillet 2022

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Jean-François FADY, maire

Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY

Membres présents à la séance :

Maire : Jean-François FADY

Adjointes et adjoints : Laurent GAY, Audrey BARON-GUTTY, Thierry TRONCY, Anne LE-ROUX

Conseillères municipales et conseillers municipaux : Bastien CARRON, Catherine FORTUNE, Rodolphe LEBRAVE, Joëlle PERRELLE, Éloïse VILLEMAGNE-GUILLARD

Membres absents excusés : Julien GUTTY a donné pouvoir à Jean-François FADY, Agnès FELLER a donné pouvoir à Audrey-BARON-GUTTY, Marine FLORIMOND a donné pouvoir à Joëlle PERRELLE, Patrick LEGRAIN a donné pouvoir à Laurent GAY, Richard BÉGHIN a donné pouvoir à Thierry TRONCY

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juillet, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de BAGNOLS, sous la Présidence de Monsieur Jean-François FADY, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Audrey Baron-Gutty est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juin 2022
2. Délibération sur les tarifs de la cantine scolaire à appliquer dès septembre 2022
3. Délibération pour fixer les tarifs et modalités de la signalétique commerciale
4. Délibération pour subvention pour l'Inter-sociétés pour le feu d'artifice du 13 juillet.
5. Délibération pour convention pour le versement de la participation aux frais administratifs de la gestion de la mutuelle intercommunale
6. Informations des commissions
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2022 a été transmis par e-mail à l'ensemble du conseil municipal. Il est validé.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ET DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêtés du maire :

2022-46 : réglementation de stationnement et de circulation pour le ball-trap

2022-47 : règlementation de stationnement et de circulation rue de la Pompe pour des travaux de marquage au sol.

2022-48 : DP autorisation pour rénovation d'une piscine identique à l'existant (COSIN)

2022-49 : DP autorisation pour rénovation d'une toiture (COUDURIER)

Décisions prises par le maire par délégation : néant

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 20220721-01 : Délibération pour les nouveaux tarifs de la cantine scolaire à appliquer dès septembre 2022

Les repas de la cantine scolaire sont réalisés et livrés par la société Chessy Restauration. Celle-ci nous a informés par courrier que, compte-tenu de l'inflation, elle appliquerait à partir du 1^{er} septembre 2022, une augmentation de 7,85 % de ses tarifs. Ceci s'ajoute aux frais supplémentaires en termes de chauffage et aux augmentations supportées par la commune. La commune en accord avec la commission scolaire propose de répercuter une partie de cette hausse sur le tarif du repas à la charge des parents d'élèves. Le nouveau tarif sera de 4,70 € par repas.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter cette augmentation de tarif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} septembre 2022.

1 contre, 0 abstention, 14 pour
La délibération est adoptée.

Délibération 20220721-02 : Délibération pour fixer les tarifs et modalités de la signalétique commerciale

Un travail de rénovation et d'actualisation de la signalétique commerciale à l'intérieur de la commune est en cours. Historiquement, la commune avait mis en place la signalétique pour chaque professionnel domicilié sur la commune en prenant en charge une partie des frais.

Il y a eu depuis de nouveaux arrivants et des départs. Il y a aussi un besoin de rénovation des panneaux existants. Certaines plaques sont abîmées et ne pourront pas être réutilisées, les autres seront renouvelées.

Après en avoir délibéré, il est proposé de :

- Coordonner la réalisation et la pose des plaques signalétiques
- Signer une convention avec chaque professionnel concerné

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20220721-03 : Délibération pour l'octroi d'une subvention à l'Inter-sociétés pour le feu d'artifice du 13 juillet 2022

Vu la demande de subvention formulée en 2021 par l'association Inter-sociétés de Bagnols dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet,

Considérant que la manifestation du 13 juillet 2021 n'a pas été organisée à cause du contexte sanitaire,

Considérant que la commune a comme usage de verser une subvention à l'association permettant de couvrir en partie les frais d'achat et de tirage du feu d'artifice du 13 juillet,

Le Maire demande au Conseil d'accorder une subvention d'un montant de 2000 € à l'association Inter-sociétés de Bagnols.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de signer une convention avec l'association et de verser la subvention correspondante à l'Inter sociétés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 20220721-04 : Délibération pour la participation au financement dans le cadre de la consultation pour le choix d'une mutuelle santé intercommunale

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission sociale de CCBPD coordonne une démarche partagée de mutuelle intercommunale à destination des administrés du territoire. Dans le cadre du nouvel appel à projets qui a permis de choisir le nouveau prestataire

pour 2021, vingt-sept communes ont fait part de leur souhait de faire bénéficier à leurs habitants des contrats qui ont été négociés avec le nouveau prestataire et ce, pour une durée de trois ans.

Pour répondre aux exigences administratives de cet appel à projet, il a été proposé que les élus puissent s'appuyer sur les documents réalisés lors de la précédente consultation et ainsi s'affranchir des coûts de la prestation d'un juriste. Néanmoins, des frais inhérents à la publication de l'appel à projets, à la rédaction du cahier des charges, à la rédaction des synthèses d'analyse des offres sont nécessaires. Un agent de la commune de Anse a été mis à disposition de cette démarche. Il convient donc de pouvoir dédommager la commune de Anse de cette mise à disposition.

Il est convenu qu'un forfait de 100 € par commune a été suffisant pour couvrir les frais administratifs.

Monsieur le Maire propose de participer aux frais administratifs selon les conditions décrites précédemment.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, propose de :

- Adhérer à la démarche et de participer aux frais administratifs dont le coût s'élève à 100 € TTC,
- Régler cette somme à la commune de Anse,
- Imputer la dépense au budget 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Point effectué par Jean-François FADY

- Nous avons enfin reçu la convention de 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants.
- Point d'avancement de l'installation de l'antenne 5G : le maire s'est rendu sur site pour assister au piquetage de la zone située au fond de la ZA des Bruyères.
- Recrutement service civique : la mission a été publiée
- Arrêt de car des Tuillières : courrier pour le Département pour matérialiser et rénover cet espace, par exemple zébra au sol pour matérialiser l'arrêt à la descente, utilisé par exemple pour la ligne scolaire 446 Villefranche-Saint-Jean-des-Vignes
- Travaux en cours pour élaborer les marchés publics pour développer Le Plan 3
- Fermeture de la mairie pour l'été du 25 juillet au 21 août
- Sarah Renaud quittera ses fonctions le 31 août. Jessica Cangelosi sera la nouvelle secrétaire de mairie à partir du 1^{er} septembre. Les horaires seront ajustés à la rentrée car Mme Cangelosi sera employée à 35 heures. Elle va suivre une formation Berger Levraut pour le portail enfance et pour le portail comptabilité.

Point présenté par Audrey BARON-GUTTY

- Festival des Aquarellistes : invitations au vernissage et prix de la municipalité
- Recensement de la population 2023 : 19/1 au 18/2
- Date pour réunion publique thématique : vendredi 30 septembre 19h00
- Journées du patrimoine – dimanche 18 septembre

Point présenté par Anne LEROUX

- Planning des agents en cours de validation pour la rentrée scolaire
- Contrat ATSEM : consultation du comité technique du CDG69 pour augmentation du volume horaire
- Dernière facturation du périscolaire effectuée semaine du 18 juillet, elle comprend les adhésions annuelles

- Ménage de l'école effectué par une entreprise et les agents ; remerciements pour la participation active et conviviale des agents ; les vitres des bâtiments communaux vont être nettoyées
- Piscine : Frontenas et Bagnols n'auront plus le même créneau ; Bagnols sera sur le même créneau que Saint-Jean des Vignes, Anne contacte le transporteur et le Sou des écoles de Bagnols
- Arrivée de la nouvelle maîtresse : Amandine GOUTARD ; petit-déjeuner de pré-rentrée
- Chèque loisirs bagnolais : reconduction pour 2022-2023 : 18 euros par jeune adhérent

Point effectué par Laurent GAY

- Travaux de la rue de la Pompe : marquage et mise en place des barrières devant l'école
- La bouche d'égout sera refixée rue de la Pompe
- Stationnement dans le centre-village à améliorer
- Les propriétaires des voitures accidentées ont été notifiés et vont les enlever
- Baux agricoles : en cours de d'actualisation en lien avec le casier viticole informatisé (CVI)
- Changement au local de santé : Adrien Moine, médecine chinoise, partagera le local avec Hélène Forel, kinésithérapeute

Point effectué par Joëlle PERRELLE, responsable du fleurissement

Le jury du fleurissement de la CCBPD est venu.

Des discussions vont être engagées avec Moiré pour l'entrée Bagnols/Moiré.

Point effectué par Thierry TRONCY

- SYDER : borne IRVE : installation prévue sur le 2^e parking de la salle des Deux Joseph au plus proche du transformateur, sous réserve d'un raccordement électrique possible sans intervention sur la rue
- Un lampadaire LED sera installé au niveau de la croix des Tuillières
- Panneaux photovoltaïques : échanges avec le SYDER pour installer des panneaux sur les bâtiments communaux, conformément à la volonté de l'État ; l'installation sur des bâtiments publics en zone ABF serait facilitée
- La commune a signé une convention avec l'association Demain c'est ici et maintenant. La 1^{er} intervention de sensibilisation animée par la LPO a eu lieu le 1^{er} juillet autour des étangs des Bruyères : agents techniques, commission Développement durable, Fleurissement, Amicale de pêche. Discussion ouverte, intéressante et informative autour de l'entretien des espaces publics et de la biodiversité. Un rapport va être rédigé.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 22 septembre 2022 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,



Audrey BARON-GUTTY

Le maire,



Jean-François FADY